



ORIGINAL

PROCES-VERBAL DE COMPULSION

L'an deux mille dix-sept

Et le Mardi 18 Novembre (19) à 16 heures 30 minutes

Jeudi 19 Novembre (21) à 08heures 15 minutes

A la requête de Monsieur Gilles Sixtes FELIHO, gérant de société, de nationalité béninoise, demeurant et domicilié à 60, rue Gustave EIFFEL, CRETEIL 94 000 (Val de Marne), France, Tel : 00 336 75 63 70 73 ayant pour conseil Maître Ibrahim David SALAMI, Professeur Titulaire de droit public, Agrégé des Facultés de Droit, Avocat à la Cour, demeurant et domicilié au 2 rue des bâtisseurs, immeuble jouxtant la BOA PK7, zone CEN-SAD le bâlier, 01 BP 2243 Cotonou
Tél : 65.32.83.83 ; 97.18.23.97 E-mail : cabinet.dibrahimsalami@gmail.com au Cabinet duquel domicile est élu pour les présentes et leur suite ;

Et qui nous expose :

Que suivant jugement n° 114/14/3ème CH- en date du 31 Octobre 2014 rendu par le Tribunal de Première Instance de Première Classe de Cotonou, 3ème chambre État des personnes, il a été constaté que son feu père Jean Florentin FELIHO, décédé à Cotonou le 03 décembre 2010, lui a légué suivant testament du 16 juillet 2009, une parcelle B du lot 488 sise dans le lotissement de GBEGAMEY, commune de Cotonou d'une part ;

Et qu'il a disposé de ladite parcelle après le décès son feu père Jean Florentin FELIHO d'autre part ;

Qu'en réalité, il n'a jamais aliéné à quelque titre que ce soit ladite parcelle ;

Qu'il soutient que, soit quelqu'un l'a vendu en ses lieux et place, soit cette parcelle n'existe pas ;

Que cet état de chose lui est gravement préjudiciable ;

Qu'avant d'entamer toute procédure judiciaire et pour la sauvegarde de ses intérêts présents et futurs, il lui importe de requérir un Huissier de justice aux fins d'une compulsion.

Qu'il nous requiert à cette fin.

DEFERANT A CETTE REQUISITION

Nous, Marin Jean D. C. GOUNADON, Huissier de Justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de Première Instance de Première Classe de Cotonou, inscrit au tableau de la Chambre Nationale des Huissiers de justice du Bénin sous le N°30, y demeurant et domicilié au lot 708 Avotrou Akpakpa-Cotonou, immeuble YAÏ Cosme non loin de l'Eglise catholique Sainte Trinité d'Avotrou, BP 752 Ouidah, Tél : 97-19-98-35/ 21-34-11-06, Email : gmarinjean@gmail.com, soussigné :

Avons compulsé les registres domaniaux tenus par :

BD

Monsieur le Maire de la ville de Cotonou : demeurant et domicilié à l'Hôtel de ville, où étant en ses bureaux et parlant à : *du Service du Commerce Central
habilité à recevoir dans sa Sécurité, qui a reçu
copie du présent exploit et a versé l'ouïe fiscal.*

2017

L'Institut Géographique National (IGN) : sis à Cotonou prise en la personne de son Directeur Général où étant en ses bureaux et parlant à : *du Secrétariat Administratif de l'IGN, habilité à recevoir dans sa Sécurité, qui a reçu copie du présent exploit et a versé l'original.*



A l'effet d'avoir des renseignements sur la parcelle B du lot 488 sise dans le lotissement de GBEGAMEY, Cotonou.

Exécutant notre mission nous avons noté ce qui suit :

N° 0252

Parcelle B du lot 488 du lotissement de GBEGAMEY

Nous avons alors recueilli les renseignements suivants :

- Le Maire de la ville de Cotonou :

NOM : *Hoffi*

PRENOMS : *Raphaël*

ETAT DES LIEUX : Permis n° 186 du 7.8.64

SUPERFICIE : *Néant*

AUTRES MENTIONS : *page n° 20*

*sur la couverture du registre est mentionné
COTONOU 485 à 675*



23 FV 2018

Martial C. D. ABOBO

- L'Institut Géographique National(IGN)

NOM :

BD

PRENOMS : /

ETAT DES LIEUX : /

SUPERFICIE : /

AUTRES MENTIONS :

Parcelle "B" du lot 488 lotissement de Cotonou
Gibegamey Cotonou
L'IGN ne dispose d'aucune document afferent
à la parcelle "B" du lot 488 du lotissement
de cotonou. (Quatier GIBEGAMEY)

SOUS TOUTES RESERVES

A CE QU'ELLES N'EN IGNORENT

Et nous lui avons, étant et parlant comme ci-dessus, remis et laissé séparément
copie du présent exploit dont le coût est de : 50.000

ORIGINAL : Une (01) feuille de timbre à 1200 F

COPIE : Une feuille (01) de timbre à 1200 F

